PRIX DE L'ABONNEMENT Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENT SET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du, Curé-SaintLes Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Directeur: ALFRED RBBOUX

Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception

et rue Noire-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Les Départe Le prix des abo d'avis contr

AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Noire-Dame-des-Victoires, 28

et rue Noire-Dame-des-Victoires, 28, - à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX LE 3 JUILLET 1889

SESSION D'ÉTÉ

Le Parlement anglais a repris ses séances, et la session d'été va se poursuivre sans graves incidents. Le ministère s'est résigné à ajourner le vote de la convention des sucres, qui pouvait fournir à l'opposition un bon terrain d'attaque, parce qu'elle heurtait de front l'orthodoxie libreéchangiste des amis de M. Goschen. D'un autre côté, les Parnellistes ont déclaré bien haut côté, les Parnellistes ont déclaré bien haut qu'ils ne refuseraient pas les présents d'Artaxercès, c'est-à-dire qu'ils voteraient des deux mains tout ce que M. Balfour proposerait d'avantageux pour l'Irlande.

Justement deux bills qui répondent à cette pensée vont être discutés : le bill sur les chemins de fer et la loi sur les irrigations.

Les vacances de la Pentecôte ont, comme touissurs foursit présents de la requise discours pour les comme fourse le foursit présents de que les discours pour le comme de la pentecôte ent, comme touissurs foursit présents de que les discours pour les de la pentecôte ont, comme fourse le foursit présents de que les discours pour le comme de la pentecôte ent, comme de la pentecôte ent de la pe

toujours, fourni prétexte à quelques discours po-litiques : M. Gladstone et M. Balfour ont tous

litiques: M. Gladstone et M. Balfour ont tous deux pris la parole.

Le « grand vieillard » s'est nettement prononcé, cette fois, pour le maintien des représentants de l'Irlande dans le Parlement de Westminster, tout en déclarant ce maintien compatible avec le projet de Home Rule qu'il présentera à son heure. M. Balfour s'est élevé, avec une projet de projet de l'appelle projet de projet de l'appelle pro logique parfois heureuse, contre ce qu'il appelle le « fédéralisme bâtard » de M. Gladstone.

le "a fédéralisme bâtard" » de M. Gladstone.
Vous vous appuyez, pour demander un Parlement spécial en faveur de l'Irlande, sur le
droit imprescriptible des Irlandais à gouverner
eux-mêmes leur pays, dit M. Balfour. Soit :
partons de ce principe. Mais alors vous reconnaissez le même droit à l'Ecosse et au pays de
Galles, et vous seriez mal venu à le contester à
l'Angleterre elle-même. Vous vous trouvez donc
en face de quatre Parlements spéciaux et d'un
Parlement impérial, qui comprendra les quatre
pays fédérés.

Pariement imperiat, qui comprentar a les quatre pays fédérés.

Mais sur quelle base vous placez-vous pour recruter le Parlement impérial? Si vous prez pour base la population, l'Angleterre, à elle seule, aura les trois quarts des sièges, puisqu'elle a une population égale aux trois quarts de la population totale de la Grande-Bretagne.

de la population totale de la Grande Betagne.

Et si vous voulez obtenir une représentation par États, qui ne tienne pas compte de la loi du nombre, comment vous y prendrez-vous aujour-d'hui pour déterminer la majorité actuelle à abdiquer et à renoncer à ses droits acquis?

L'objection de M. Balfour n'est pas sans valeur; il a mis le doigt sur le talon d'Achille des fédéralistes. Sans cette inégalité de la population des États fédérés, le Parlement impérial pourrait marcher d'accord avec les Parlements spéciaux; mais un seul des États, dominant par le nombre les trois autres, le fonctionnele nombre les trois autres, le fonctionne-t de la Constitution nouvelle serait dif-

ficile.

Peut-on dira cependant que l'objection soit insoluble? Je ne le crois pas, car la population de la Prusse est vis-à-vis de la population de l'empire allemand, dans une proportion analogue à celle que M. Balfour signale pour l'Angleterre et les trois autres Etats.

Mais M.Balfour répondrait que le Home Rule tul que le conçoit M. Gladstone lui-même, ne fait pas de chaque Etat un royaume aussi indépendant que l'est la Saxe ou la Bavière.

Les desiderata de M. Gladstone et des libéraux anglais qui le suivent, ne vont pas au delà de la Constitution autrichienne, qui reconnait des ministres distincts, mais maintient l'unité du souverain.

du souverain.

Et, partant de ce point, M. Balfour triomphe aisément. Supposez, nous dit-il, un ministère impérial, porté au pouvoir par une faible majorité de l'Assemblée impériale; et mettez en face de lui un ministère anglais, soutenu par une très-forte majorité des électeurs d'Angleterre, quelle sera, en cas de conflit, la situation faite à la Reine et à la Chambre Haute?

L'exemple est d'autant plus saisissant que personne, en Europe, n'ignore que le chef, de la Maison de Habsbourg, en dépit de l'incontestable autorité que lui donnent sa popularitéet les ser-

n'ignore que l'empereur d'Autriche-Hongrie est aux prises avec d'incessantes difficultés. Faut-il croire cependant que les arguments de M. Balfour prévaudront contre la lassitude qui pousse un grand nombre d'électeurs anglais à essayer, à tout prix, de résoudre le problème irlandais? Je n'irai pas jusque-là.

Des deux côtés, on a son siège fait, et les arguments n'y changeront plus grand chose : c'est une question de majorité. Où est-elle aujourd'hui?

Bien habile qui pourrait le dire; si toutefois

Jourd'hui?

Bien habile qui pourrait le dire; si toutefois
les prochaines élections se font dans le calme,
car toute menace extérieure mettrait de suite les atouts dans la main des partisans de la cen-

L'ANNAM ET LE TONKIN A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Il était certainement utile, après la campague désastreuse engagée au Tonkin par les soins de M. Jules Ferry, d'exhiber, à l'Exposition univer-selle, un glorieux échantillon de la gent indi-cène

selle, un glorieux échantillon de la gent indi-gène.

Et l'on nous a servi une exposition annamite et tonkinoise qui fait l'admiration... de tous ceux ceux qui jamais ne mirent les pieds en Indo-Chine.

Chine.

Je certifie, et cela n'est pas sculement une opinion personnelle puisque de nombreux soldats ayant fait l'expédition l'ont remarqué comme moi, que jamais le public ne fut plus mystifié que dans cette grotesque imitation de la vie annamite.

Des annamites? Des tonkinois? Certainement il y en a; il n'y a même qu'eux qu'on n'ait pu frauder, encore leur a-t-onfait endosser des habits que jamais ils ne portèrent, et qui sont d'une fantaisie ridicule.

ridicule.

Il y a à l'Esplanade des Invalides des Annamites qui doivent représenter les coureurs qui trainent les petites voitures à deux places du pays, et l'on a éprouvé le besoin de leur donner le costume du clown Médrano ou Alfuti, avec de grandes lunes au ventre et au dos. C'est absolument bête et com-

au ventre et au dos. C'est absolument bête étom-plètement faux.

Ils sont étonnés, ces pauvres gars, de se voir ainsi carnavatisés, et c'estavec des regrets amères qu'ils répondent lorsqu'on leur fait compli-ment de leurs robes brillantes et bon marché : « Congo toat » ce qui, en annamite signifie : Pas bean!

« Congo toot » ce qui, en annamite signifie: Pas bean!

Ils pleurent, ces pauvres annamites, sur leur keo (1) de toile grise et leur kekoucun (2) fané et sont un peu comme ces lazzarones qui aiment les chaussures, mais ne veulent pas en porter.

Examinons un peu maintenant ce qu'on nous sert sous le nom de village toukinois. C'est une série d'habitations construites en bamboux et en boue séchée, mais propres, correctes, géométriques, tandis qu'à la vérité, rien n'est plus sale, rien n'est moins symétrique que la cagna (3) annamite. Pour comble, ces constructions sont recouvertes en paille de blé, alors que la paille de riz, est le seul chaume employé là-bas. Il n'eut pourtant pas été difficile d'employer les matériaux locaux; mais on s'est bien gardé de le faire, parce qu'il fallait jeter de la poudre aux yeux du public, et lui persuader que la colonie ferryste est la plus belle de nos possessions.

caux; mais on s'est bien gardé de le faire, parce qu'il fallait jeter de la poudre aux yeux du public, et lui persuader que la colonie ferryste est la plus belle de nos possessions.

Quant aux représentations annamites, il y a encore là prétexte à se moquer des visiteurs.

Je croyais assister à une de ces épopées naïves, telles que j'en vis à Hai-Phong ou à Quand-Yen, et au lieu de cela, c'est un drame compliqué avec intrigues, combats réglés et accessoires, qu'on nous a représentés. Il y a là une fumisterie que je veux dévoiler. Le drame annamite est d'une naïveté qui touche à la bétise.

Ce sont de longs solilogues où l'amant chante sa peine ou sa joie, où leguerrier célébre la gloire des batailles et les amertumes des défaites. Et tout cela dans un style primitif qui indique la non-perception des actes de la vie extérieure.

L'administration du théâtre annamite a trouvé q'u'nd drame de cette façon n'aurait aucun succès auprès des visiteurs de l'Exposition, et elle a façonné une pièce à la Dennery ou à la Xavier de Montépin.

Après de nombreuses cadouilles (4) les artistes

Après de nombreuses cadouitles (4) les artistes

Après de nombreuses cadouilles (4) les artistes annamites ont fini par comprendre ce qu'on vou-lait d'eux, et ont aidé à la supercherie.

Les différentes constructions, maisons de mandarins, pagodes, etc., bien que construites d'après le style indo-chinois,n'en sont pas moins inexactes par certains détails d'architecture et par les couleurs qui, réellement, sont moins brillantes et moins nombreuses.

Bref, l'exposition annamite et tenkinoise ne mé-rite pas qu'on s'y arrête, car tous les théâtres de Paris, ont, dans leurs pièces militaires sur l'Indo-Chine, présenté des annamites et des décors qui étaient pour le moins aussi réels que ceux de l'Ex-position universelle.

LA HAUTE-COUR

Paris, 2 juillet. — La nouvelle du retard apporté par M. Quesnay de Beaurepaire au dépôt de ses réquisitions, nouvelle que nous avons recueillie de la bouche de bien des sénateurs instructeurs, n'a pas été du goût de M. Merlin. Depuis hier soir, ce n'a été que conciliabules entre les princhaux des Neufs, que pas et démarches du cabinet du ministre de la justice à celui du procureur général, tant et si bien que ce matin M. Merlin était résolu à convoquer quand même ses collègues pour jeudi, afin de délibérer sur l'attitude à prendre vis-à-vis des lenteurs, des hésitations du procureur général.

des lenteurs, des hésitations du procureur général.

On nous assure, en effet, que le point délicat dont nous parlions hier se rapporterait à une question de compétence et que les Neuf n'ayant rien trouvé qui put justifier d'un renvoi devant la Haute-Cour, M. Quesnay de Beaurepaire aurait exprime l'opinion qu'il serait peut être moins osé detenter la convocation d'un conseil de guerre.

La chose, toujours d'après les on-dit, n'aurait pas été du goût de M. Merlin qui aurait insisté auprès du gouvernement, pour que leur proie ne fut pas arrachée aux opportunistes du Sénat, et pour que, en tout cas, le Conseil des ministres délibérât, dans le plus brefdélai, sur les réquisitions de M. Q. de Beaurepaire.

Or, il paraîtrait que le Conseil des ministres se serait surtout occupé de la question dans sa séance

Or, il parattrat que le Conseil des ministres se serait surtout occupé de la question dans sa séance d'aujourd'hui ; ce qui semble donner corps à cette supposition, c'est la phrase du compte-rendu officiel qui, sans explications, dit que les ministres se sont occupés de questions de politique intérieurs

rieure.

De plus, l'un des Neuf qui maintenait, à trois heures, en la confirmant, l'information que nous donnions hier, reparaissait une heure après dans les couloirs et annonçaitaux journalistes présents que tout était changé, que M. Merlin venait de lui dire que, jeudi 4 juillet, M. Q.de Beaurepaire saisirait la Commission de ses réquisitions.

Ajoutons en terminant que le bruit courait avec persistance au Sénat que c'est bien au renvoi du général Boulanger que concluerait M. de Beaurepaire.

genéral Boulanger que concluerait M. de Beaurepaire.

Mais interrogés, M. Merlin et plusieurs de ses collègues ont déclaré ne rien savoir.

Enfin, au dernier moment, il nous revenait, d'une source d'ordinaire autorisée, que rien n'était arrêté, que les membres de la sous-commission des quatre s'étaient livrés à des efforts tels qu'il ne serait pas impossible, en admettant que le procureir général ait d'abord conclu en faveur du conseil de guerre, qu'au dernier moment ces conclusions changeassent d'objectif et que le Sénat restât saisi.

On le voit, tout ici n'est que confusion et affolement.. l'imbroglio se corse!

Paris, 2 juillet.— Il nous revient que les hésitations de M. Quesnay de Beaurepaire au sujet des conclusions de ses réquisitions auraient été des plus difficiles à vaincre et que, pour endormir les derniers scrupules du procureur général, l'audition de nouveaux témoins aurait été reconnue indispensable.

Si ce qu'on nous rapporte est exact, cette ma-

dispensable.
Si ce qu'on nous rapporte est exact, cette ma-nœuvre de la dernière heure aurait lieu demain, et une seule séance de la Commission des Neuf suffi-rait à la besogne.

L'AFFAIRE MEYER-DE WŒSTYNE

M. MEYER INTERVIEWÉ

M. MEYER INTERVIEWÉ

Voici le principal extrait d'une entrevue de M. Arthur Meyer avec un rédacteur de la Cocarde:

« M. Thévenet, qu'un rédacteur du Paris est allé voir, prétend qu'il n'a connu l'interview du Matin qu'à son retour de Bordeaux, de telle sorte que si la mémoire de M. Edwards ne l'a pas train, M. Thèvenet est pris en flagrant délit de mensonge, puisque Jacques Meyer a affirmé à M. Edwards, le 30 janvier 1888, que, le matin, il avait vu M. Thévenet et que l'interview était convenu entre eux.

» De quelque côté qu'on se tourne, ce n'est que mensonge et complicité; les détails qui ont précéde la publication de l'interview m'importent peu; mais si M. Thévenet a reçu Jacques Meyer le 30 janvier comme l'affirme celui-ci et luit à donné une couversation, alors qu'il savait n'avoir pas affaire à qui journaliste, mais à un financier jouant à la baisse, il connecissait le portée de sea recoles et mand le manace

» S. an contraire Jacques Meyer s'est cru autorisé à put ler une pareille conversation saus avoir vun avoir consulté M. Thévenet, c'est qu'il était sûr de ne pas être désavoué, que, par conséquent, il était sûr de son complée.
» Mais, dans les deux cas, M. Thévenet à menti en disant qu'il ne connaissait pas Jacques Meyer et qu'il vauit dit être désigné d'office pour acceptor d'être son avoat.

qu'il stall dit être designe connee pour secuper a cue.

» Vous dites ce matin dans le Gaulois qu'ils se
voyaient chez Tortoni.

» — Je n'ai rien; affirmé qui ne soit l'exacte vérité; j'ai dit qu'il v avait des témoins, ils existent, et je
mets au défi M. Thévenet de me dementir.

» Le sais aussi la personne qui voyait M. Thévenet
de la part de Jacques Meyer; toute la Bourse la connait; mais, je l'ai dit en m'étonnant de l'attitude de
la presse parlementaire à mon endroit, je ne ferrà
pas de dénonciation en c'ehors du dossier Thévenet,
et ie crois readre un service à la morale, publique. »

AU CAFÉ TORTON!

AU CAFÉ TORTONI M. Percheron, propriétaire du Café Tortoni, in-terrogé par un rédacteur de la Cocarde, au sujet des entrevues qui auraient en lieu chez lui entre Thé-venet et Jacques Meyer, a répondu:

"Mes fonctions de chef d'établissement m'interdi-sent absolument de vous répondre; c'est une question de sectet professionnel; je ne puis parler que di-vant la justice, si j'y suis appelé.

"La je dirai la vérité; mais qu'avez-vous besoin de me renseignements? M. Meyor a vu et 2 parlé; mes sarçoits qui ont vu pourraient parler aussi; mais moi je se puis rien dire.

"Ce langage est suffisamment explicite.

"II. NESE PAS."

Ce langage est suffisamment explicite.

IL N'OSE PAS I

Nouvel article de M. A. Meyer:

"J'alprouvé à M. Thévenet qu'il avait menti à la
tribuae en déclarant qu'il ne connaissait pas Jacques
Meyer Je lui au prouvé qu'il était l'ami, l'associé, le
complice et même l'employé de Jacques Meyer, Je lui
ai prouvé, par des dates et des faits, qu'il avait combine as campagne parlementaire avec la campagne
financière de son associé.

"M. le garde des secaux pouvait me poursuivre.
Il ne poursuit pas.

"Il pouvait répondre. Il ne répond pas et se
borne à me faire injurier par la presse dont il
dispose,

borne à me faire injurier par la presse uour u dispose,

» Il n'a pas l'air de se soucier de l'effet déplorable produit pur son attitude sur les esprits les moins préverus et les plus tempérés, sur M. Francis Manard, par exemple, qui denande la démission d'un garde des sceaux convaincu de complicité avec un escree.

» Cela le regarde.

» Cela le regarde.

» Quant à moi, je ne puis passer ma vie à demander des poursuites et à attendre une réponse.

» Tat d'autres chiens à fouetter que M. Thévenet.

des poursuites et à attendre une réponse.

" Tai d'autres chiens à fouetter que M. Thévenet.

" Je reviens pourtant aujourd'hui sur le cas malpropre du garde des sceaux, car j'ai trouvé dans le Matin quelques lignes, des plus intéressantes, du directeur de ce journal, à propos de l'interview avec M. Thévenet, rédigé et apporte par Jacques Mever.

" Mon confrère raconte que l'ami de M. Thévenet lui déclara ceci .

« Si l'interviewé s'inscrit en faux contre an seul » point de ce compte rendu si plein d'arguments de « droit, qui émane nécessairement d'un juriste très » fort, vous me jetterez publiquement à l'eau. Quel » intérét aurais-je donc si je n'étais un reporter sin» cère, à risquer de passer pour un éleveur de ca» nards, presque pour un faussaire ? »

" On voit que Jacques Meyer envisageait la perspective d'être jeté publiquement à l'eau et de passer
pour un faussaire, « comme quelqu'un qu'i a l'habitude de ces mésaventures. Il avait le pressentiment des infamies qu'il devait commettre plus tard.

" Et outre, le directeur du Metin écrit :
« Par contre, je me souviens aussi qu'incid mment
» mon interlocuteur, voulant me faire pénétrer dans
» les coulsesse de l'incident parlementaire et mancier
" des acconitances avec certains députés. Il m'en non» ma quelques-euns.

« Accoinances avec certains députés. Il n'en non» ma quelques-euns.
« Accoinances avec certains députés. Il ces seuls
mots éntrouvent, en quelque sorte, une caverne
parlementaire et aggravent singulièrement toute cette

na que ques-uns.

« Accointances avec certains députés! » Ces seuls bis entrouvent, en quelque sorte, une caverne rlementaire et aggravent singulièrement toute cette

» Mais il ne s'agit pas des autres complices possibles de Jacques Moyer, il s'agit de M. Thèvenet, le principal de tous.

» C'est à lui que j'en ai, c'est lui seul qui m'occupe, et je ne me laisserai détourner par rien de l'œuvre d'assainissement que je poursains en voulant nettoyer mon pays de cet homme méprisable.

» Rien n'est fini. M. Thèvenet décline les rendezvous que je lui donne, soit dans mon journal, soit devant les tribunaux.

» Il me refuse le plaisir d'édifier la justice et d'égayer l'opinion avec les bonnes bistoires qui conrent sur son compte, soit à la Bourse de Paris, soit daus les environs du cufé du Rhône, de Lyon, où trôna si longtemps la belle Rosaile.

» Nous nous retrouverous bientôt devant un autre tribunal, et ce n'est pas du suffrage universel que je veux parler.

» Mais, si j'ai un conseil d'ennemi à lui donner, c'est de me poursuivre ou de s'en aller.

SÉNAT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux nécidents dent les ouvriers les projets de la firmaire de la convier sur l'article 2 M. Félix Martin demande que tout ouvrier trappé d'inespacité de travail recorve une allocation journalière ègale à la moitié de son sa-laire quotidien; si la survie de Pouvrier se trouve abrègée, une rente viagère sera constituée sur la tête des nyants droit.

Par un amendement, les articles 2 à 11 sont sup-meimés.

M. Lacombe, — Je domande le renvoi de l'amen-

lement à la commission.

Malgré l'opposition de M. Tolain, rapporteur, le envoi est pronence par 150 voix contre 8s.

La séance est suspendue à 4h. 50.

Le Sénat adopte ensuite le projet relatif au code ural et s'ajourne à jeudi 2 henres.

La séance est levée à 4 h. 50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

e de la séance du mardi 2 juillet 1889 Présidence de M. Méline, président

Présidence du M. Méline, président

Le budget de 1890

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890, ministère des finances, chapitre 26, pensions militaires de la marine.

M. Georges Roche. — La Chambre, ayant déjà adopté un amendament visant les pensis ns des sous-officiers de l'armée de terre, n'heistera pas à accorder la même satisfaction aux anciens pensionnaires de la marine.

Je propose donc une augmentation de 715.480 frs. (Très bien! très bien ! à droite.)

Après une discussion où interviennent MM. Cadement de M. Georges Roche est adopté par 375

M. Casimir Périer (Seine-Inférieure). — Il y a encore à améliorer la pension des officiers de l'armée de terre, retraités avant 1879, les mêmes raisons existent que pour les officiers de l'armée de terre, retraités avant 1879, les mêmes raisons existent que pour les officiers de l'armée de terre, retraités avant 1879, les mêmes raisons existent que pour les officiers de l'armée de terre, retraités avant 1879, les mêmes raisons existent que pour les officiers de l'armée de terre, l'armée de terre, in se manuel de M. Georges Roche, c'est que cet amendement est la consequence du vote d'hier; mais la Chambre ayant refusé hier l'amendement refatif aux officiers de terre, in n'y a aucune raison de voter celui concernant les officiers de mer.

L'amendement de M. Casimir Périer est repoussé par 280 voix contre 219.

M. Rémoiville. — Je demande un supplément de crédit de quarante cinq mille frances pour les pensions des sessoficiers et marine entrés dans les services et l'amendement est adopté par 308 voix contre 174

civils.

L'amendement est adopté par 303 voix contre 174.

L'amendement est adopté par 303 voix contre 174.

Le chapitre 26, ainsi que les chapitres 27 à 30 (pensions et indemnités viagéres) sont adoptés.

Chapitre 31 (pensions civiles.)

M. de Lareinty. — Je demande une augmentation de 2,450,000 frances pour faire bénéficier des nouveaux tarifs les douaniers retraités sous le régime de l'ancienne loi; il s'agit de réparer une injustice qui a duré trop longtemps. (Très bient à droite.)

Au surplus, mettant de côté toute préoccupation politique, le me ralie à l'amendement de M. Ordinator, le me ralie à l'amendement de M. Ordinator, le me serait que de 10 0 d pour atie en trois années: L'amendement de M. Ordinaire, combetit de l'amendement de S. Le chapitre 32 à 35 pensions des grands fonctionaires : annuité à la claisse des dépôts et consignations) sont adoptés.

Chapitre 36 (suppléments de pensions aux anciens militaires ou marins et à leurs veuves.)

M. Sarrette. — Je demande une augmentation de deux millions sur le chapitre 36.

On n'aurait pu l'également augmenter des pensions iquidées, mais on peut attribuer une certaine somme à l'allègement des souffrances de vieux militaires qui sont dans une misère noire.

L'amendement, combatta par le ministre, n'est pas adopté par 235 voix contre 97.

Chapitre 37 (indemnité viagére aux victines du 2 Decembre).

M. Adreiux. — Je tiens à protester contre les

écembre). **M. Andrieux**. — Je tiens à protester contre les reurs et les injustices qui sont commises dans la partition de ces indemnités. M. de la Ferronnays. — Je demande la suppres-on de ce chapitre ; on refuse des secours aux ieux serviteurs de la France et on vote des dépenses

rieux serviteurs de la France et on vote des depenses nutiles. L'Etat ne doit rien aux prétendues victimes du 2

ecembre. La plupart sont déjà rétribuées, sous une forme ou ous une autre. On demande toujours des ressources. (Très bien! à

sous une autre.
On demande toujours des ressources. Alres
On denande toujours des ressources. Alres
droite. Rumeurs a gauche.
Il y a lè six millions qu'on peut rendre disponibles; il faut que le pays sache quels sont ceux qui
veulent payer les vraies dettes de l'Etat et no
pas faire de dépenses mutiles, (Applaudissements à
passaire de dépenses mutiles, (Applaudissements à droite.)

M. Rouvier, ministre des finances. — Supprimer le chapitre 37 serait porter une violente atteinte au respect des engagements de l'Etat. (Très bien! &

gauche.)

M. Madier de Montjau. — L'heure est mauvaise

veau le 2 Décembre, (Applaudissements à gauche

veau le 2 Décembre, (Applaudissements à gauche-Rires à droite!)

L'amendement de M. de la Ferroinaya n'est pas pris en consideration par 382 voix contre 237.

Les chapitres 37 à 52 (dotation du président de la République, administration centrale) sont adoptés.

Chapitre 53 (frais de trésoverie).

M. Doumer. — Je propose une réduction comme celles qui seront proposées aux chapitres 54 et 55: C'est une conséquence de l'adoption de la proposition de loi sur les trésoriers-généraux.

M. le Ministre des finances. — Je prie la Chambre de ne pas compromettre le projet voté par elle que je sus décide à défendre devant le Sénat.

Chapitre 53.— Le chiffre de la Commission n'est pas adopté par 331 voix contre 188.

Le chiffre de l'amendement est adopté.

Chapitre 54 (traitements fixes des trésoriers-payeurs généraux).

El n amendement de M. Doumer tendant à porter à 1.465,000 france es chapitre, est adopté.

Chapitre 55, (commissions aux trésoriers-payeurs généraux).

Un nouvel amendement de M. Doumer portant que le chiffre du chapitre devra être réduit de 5,902.000 france à 3.784,000 fr. est adopte par 823 voix contre 170.

Chapitre 56, (traitements fixes des receveurs parti-

Chapitre 56, (traitements fixes des receveurs parti-

Chapitre 56, (traitements fixes des receveurs parti-culiers des finances).

Un amendement de M. Fernand Faure portant une réduction de quatorze mille francs comme indi-quant que l'expérience de la suppression des recettes particulières doit être poursuivie est adopté.

Les chapitres 57 et 58 (commissions aux receveurs particuliers des finances, matériel et dépenses diver-ses de la cour des comptes) sont adoptés.

La Chambre adopte en suite tous les autres articles du budget des finances.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La seance est levée à 6 h. 50.

EXPLOSION . dans une fabrique de feux d'artifices SEPT VICTIMES

Paris, 2 juillet. — Une explosion s'est produite vers une heure cette après-midi, dans la labrique de feux d'artifices de M. Pinet, à Auberrilliers.

On annonce que sept ouvrières ont été tuées.

M. Lozé, préfet de police, s'est immédiatement rendu sur les lieux.

Paris, 2 juillet. — Voici des dépêches circonstanciées sur l'explosion qui s'est produite aujourd'hui dans les ateliers de feux d'artifices de M. Pinet, 17, rue Saint-Denis, à Aubervilliers:

C'est à midi 10, que le sinistre se produisait; on entendit de Paris, deux détonations violentes à trente secondes d'intervelle l'une de l'autre.

De Saint-Quen, d'Asnières, de la Courneuve, on aperçut une immense colonne de flammes qui, au bout de quelques minutes, disparut.

Des secours arrivèrent aussitôt de toutes les communes environnantes.

En arrivant, on trouva, au milieu des débris de charpente, de monceaux de platrage et de terre, les cadavres de six ouvrières. Une septième agonisait à quelques pas des ruines.

Les cadavres étaient horriblement mutilés, coupés en morceaux informes.

Al'une des victimes, il manquait la tête, à l'autre les jambes; deux avaient été scalpées.

L'emotion est à son comble dans le pays.

Les secours, promptement organisés, ont été dirigés par le capitaine Richaume, du 102 ed l'infanterie, accouru avec un détachement de ce régiment.

dirigés par le capitaine Richaume, du 102e d'infanterie, accouru avec un détachement de ce régiment.

Plusieurs commissaires de police, des médecins arrivèrent ensuite.

La septième ouvrière trouvée respirant encore, a reçu des soins empresses, mais elle a succombé à ses horribles blessures.

Toutes les victimes étaient employées à la manipulation des feux colorés. Ce sont les nommères Marie Lepers, 40 ans, 3 enfants; Léonie Suger, 34 ans, célibateire; Madame Ledoux, 40 ans; Léonime Renu, 24 ans, mère d'une petité fille; Thérèse Lecouvreur, 24 ans, me Galllard-Lièvre, 30 ans, près d'être mère.

La reconstitution et la reconnaissance des cadavres ont donné lieu à des scènes déchirantes.

M. Doppfer, juge d'instruction, a ouvert une enquête : on a reconstituté la scène de l'accident, qui s'est produit en l'absence de M. Pinet.

On croit que c'est en remisant sans précaution unbaril de chlorate de potasse qu'une ouvrière aura amené la terrible explosion.

Il résulte de la déposition d'une ouvrière de M. Pinet qu'un simple bruit de grésillement, a été perçu au moment ou l'explosion s'est produite.

NOUVELLES DU JOUR